



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2025**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 39

Mis en ligne le :

L'an deux-mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON – M. MONDOLONI- Mme CZURKA -M. AMAR – Mme MORBELLI – M. MERSALI- Mme CUIILLIERE – M. GARDIOL – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – Mme DESCLOUX – M. PIQUET – M. RENAUDIN – M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme RAFIA – Mme ROSADONI – Mme BERTHOLLAZ – Mme ROVARINO – - M. MATHON – M. JESNE – M. SAURA – M. MENGEAUD – Mme MERAKCHI – M. SAHRAOUI – M. LICCIA – M. BOCCIA -- M. ALLIOTTE- M. SANCHEZ – Mme PIOMBINO – M. LARLET – M. BORELLI

Pouvoirs : M. DE SOUZA à M. SAURA / Mme CHAUVIN à Mme MICHEL/Mme SAHUN à M. ALLIOTTE / M. WAHARTE à M. SANCHEZ

Absents :

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE – EXERCICE 2025

N° Acte : 7.5

Délibération n°25-30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code Général des Impôts
Vu l'instruction comptable M57
Vu la loi de finances pour 2020
Vu la loi de finances pour 2025

Considérant la volonté de la Ville de maîtriser la fiscalité directe locale en décidant de ne pas augmenter ses taux depuis les années 2000 ;

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition communaux pour l'année 2024 comme suit :

	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe d'Habitation	8,90 %	8,90 %
Taxe Foncière Bâti	52,72 %	52,72 %
Taxe Foncière Non Bâti	88,75 %	88,75 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 30 voix Pour, 4 Contre (BOCCIA Hervé / LICCIA Marcel / ALLIOTTE Xavier représentant : SAHUN Véronique) et 5 Abstentions (BORELLI Christian / LARLET Jean-Patrick / PIOMBINO Patricia / SANCHEZ Philippe représentant : WAHARTE Stéphane)

APPROUVE les taux de fiscalité directe pour l'année 2025 qui s'établiront ainsi :

- ☒ Taxe d'Habitation : 8,90%
- ☒ Taxe Foncière Bâti : 52,72 %
- ☒ Taxe Foncière Non Bâti : 88,75 %

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE